



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

économie : services extérieurs

Question écrite n° 16892

Texte de la question

M. Jack Lang appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) du Pas-de-Calais, et sur la suppression annoncée de son antenne de Boulogne-sur-Mer. Le projet de loi de finances pour 2003 prévoit une baisse sans précédent des crédits de fonctionnement et d'investissement de cette administration, ce qui laisse augurer des difficultés importantes dans l'accomplissement de ses missions de protection du consommateur, de contrôle d'aide et de conseil aux entreprises, et fait craindre à terme l'inapplication du code de la consommation, faute de moyens. La décision de fermer le site de Boulogne-sur-Mer est proprement incompréhensible. Il s'agit là d'une remise en cause de la qualité du travail de proximité que peuvent fournir les administrations de la DGCCRF, alors que les missions de ce service public sont de plus en plus importantes, dans le domaine des produits alimentaires notamment, avec l'augmentation des exigences en matière de traçabilité et de respect de la chaîne du froid, et que l'antenne de Boulogne-sur-Mer exerce des activités spécifiques telles que le contrôle des établissements liés à l'industrie du poisson, à la restauration, à l'hébergement hôtelier, ou encore gère le traitement de nombreuses plaintes de consommateurs ou de touristes. Ces missions nécessitent des enquêtes de terrain que le personnel de la DGCCRF peut difficilement mener depuis Arras. Cette décision semble donc avoir été prise en méconnaissance totale des réalités géographiques et économiques de ce bassin de population qui compte plus de 380 000 personnes. Notons que des arguments comptables ne sauraient être invoqués, car cette fermeture, décidée au nom de la rigueur budgétaire, constitue en fait un surcoût lié à la prise en charge du transfert des services, et aux nombreux déplacements à prévoir entre Arras et le Boulonnais. Cette mesure de restriction, qui n'est pas isolée, est contraire aux ambitions du Gouvernement de rapprocher l'administration du citoyen, et inquiète les habitants du Nord-Pas-de-Calais qui est à la fois l'une des régions les plus défavorisées et les plus sous-administrées. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir revenir sur cette décision regrettable et préciser les moyens qu'il entend mettre en oeuvre pour permettre à la DGCCRF de remplir pleinement ses missions sur l'ensemble du territoire national.

Texte de la réponse

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes joue un rôle essentiel dans la défense des consommateurs. Elle a pour missions d'assurer, sur l'ensemble du territoire, l'existence d'une saine concurrence entre entreprises, la sécurité des consommateurs ainsi que la loyauté des transactions, dans l'intérêt de tous les partenaires économiques. La répartition des effectifs entre les différentes directions départementales a été modifiée afin de mieux prendre en considération l'ensemble des missions assurées par cette administration et de mettre en adéquation les effectifs avec l'activité économique des départements. Il importe en effet que la DGCCRF puisse assurer une couverture adaptée de l'ensemble du territoire afin que le consommateur bénéficie de la même protection où qu'il se trouve. De plus, il a été décidé d'accroître le rôle des directions régionales, mais aussi de tenir compte des perspectives démographiques des prochaines années. Ainsi, les directions de région et vingt directions départementales ont vu leurs effectifs maintenus ou progresser parfois dans des proportions sensibles, tandis que le nombre de directions dont

l'effectif est fixé au seuil minimal reste quasi constant. Par ailleurs, la réforme des secteurs ne se traduira pas par une baisse d'activité dans les départements concernés. En effet, l'objectif est, en réunissant en un seul lieu l'ensemble des effectifs de la direction, de permettre une meilleure programmation des contrôles assurant une couverture adaptée de l'ensemble du département et de limiter les emplois sédentaires pour augmenter le nombre d'enquêteurs sur le terrain. La réorganisation concerne les structures infradépartementales, représentées par seize secteurs et neuf antennes datant pour la plupart d'entre-elles de l'immédiate après-guerre et d'une période de pénurie pendant laquelle les actions liées au contrôle des prix étaient prépondérantes. Le contexte a donc fondamentalement changé et le projet de modernisation de cette administration en tient compte, comme il tient compte du fait que le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, dont la DGCCRF est bien pourvue, rend moins nécessaire l'existence d'un grand nombre d'implantations administratives, alors même que la plupart des agents sont des enquêteurs de terrain qui passent l'essentiel de leur temps de travail en dehors de leur bureau. La réorganisation menée a pour but d'améliorer l'efficacité des unités départementales de la DGCCRF et d'adapter leurs modalités de fonctionnement afin qu'elles réalisent, dans les meilleures conditions possibles, un contrôle de proximité efficace et ainsi d'obtenir la synergie indispensable pour assurer une couverture de terrain homogène sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16892

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3090

Réponse publiée le : 28 juillet 2003, page 6046